

Image not found or type unknown



Emploie de bénévoles qui ne font pas parti de l'association

Par **miac**, le **24/04/2012** à **16:17**

Bonjour,rrnJe suis le président d'un club de randonneurs loi 1901 affilié à la FFRP.rnPlusieurs fois par an nous entretenons nos sentiers de randonnée.rnL'entretien des sentiers est effectué par des membres licenciés de l'association.rnMa question est la suivante : des bénévoles extérieurs à l'association peuvent -ils venir nous aider sans aucun problème, ou faut-il se couvrir d'une assurance spéciale.rnMerci de votre aide.

Par **miac**, le **25/04/2012** à **08:26**

bonjour rnje viens préciser que l'entretien de nos sentiers est effectué avec du matériel thermique.rnmerci de me répondre